

CARROSSERIE ALBAX

22 rue olivier de serres
75015 paris
TEL: 01 56 56 63 75 - FAX: 01 45 31 85 50
contact: paris15@albax.fr



www.albax.fr

REF.DOSSIER 183533

(Gestion CLIENT - STANDARD)

ORDRE DE REPARATION - CARR.

AMROUCHE SABRINA
75 AVENUE PAUL
VAILLANT COURUTIER

94250 GENTILLY

tel : mob : 06 50 45 03 06
fax :
email : samrouche18@yahoo.fr

COMPAGNIE	PUBLIC	IMMAT.	BE-699-JX	DATE.IMMAT.	12/11/2002
SINISTRE	CHOC AR	N° SERIE	VF7FCKFVE26108388	COULEUR	ROUGE
DATE SIN.	07/07/2016	TYPE	FCKFVE	PEINTURE	STANDARD METAL VERNIS
EXPERT		GENRE	VOITURE PARTICULIERE	COMPTEUR	0
N° MISSION	0	CARROSS.	CI 5 PORTES	PUISSANCE	5
VU.AV.TRVX		MARQUE	CITROEN	ENERGIE	ESSENCE
VAL.VENALE		MODELE	C3	US. PNEUS AV, AR	0 / 0 % , 0 / 0 %

CH	QT	T	DESIGNATION	GR*	V%	PRIX	OP	T1	T2	T3	PEINT
1			DEVIS SOUS RESERVE								
1			DE DEMONTAGE ET								
1			DE PRIX DE PIECE								
1			DE CONTROLE GEOMETRIQUE								
1											
1	1		BOULIER AR		1	220.59	CP		1.0		2.0
1	1	PFOURN	ASSOUPLISSANT PLASTIQUE		1	7.0	DC				
1	1	PFOURN	AGRAFES VIS CLIPS		1	4.0	DC				
1	1	FORF	TRAITEMENT DES DECHETS		1	9.00	DC				
1											
1			VEHICULE VU LE 07/07/2016								
1			PAR EMELINE PINEAU								
1											

TOTAUX	HORS TAXES	T.V.A (20.0 %)	T.TC.	DETAIL et GARANTIE		
PIECES	220,59	44,12	264,71	T1 (100,00)	1,00 hrs.	100,00 €
MAIN-D'OEUVRE	300,00	60,00	360,00	Peint. (100,00)	2,00 hrs.	200,00 €
INGREDIENT	100,00	20,00	120,00	Ing. (50,00)	2,00 hrs.	100,00 €
FOURNITURES	11,00	02,20	13,20			
FORFAIT	09,00	01,80	10,80			
				GR 1 - TOTALITE		
				GR 2 -		
				GR 3 -		
TOTAUX	640,59	128,12	768,71			

MONTANT TTC. CLIENT**768,71 €****ASSURANCE****00,00 €**

"Bon pour accord de réparation", , le

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Tout retard de paiement entraînera les majorations suivantes : - dom. & int. (Article 1152 du code civil) : 15 % de la somme due, avec un minimum de 50 Euros. Intérêts conventionnels : 1 % par mois de retard, à dater de la date d'exigibilité de paiement - Frais administratifs consécutifs au non-paiement : 40 Euros forfaitairement. En signant l'ordre de réparation le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de réparation affichées dans l'établissement qui font la loi des parties. En cas de contestation quelconque relative à l'exécution des réparations ci-dessus, les parties conviennent que le lieu de juridiction sera le Tribunal compétent du siège